

## Demande pour l'établissement d'un branchement au réseau d'assainissement territorial – branchement temporaire

Dans le cas **d'un raccordement pour un chantier de construction**, joignez à ce formulaire :

- un **plan de masse** figurant l'emplacement précis des sorties eaux usées et eaux pluviales, en indiquant leur diamètre respectif et leur cote NGF
- la **note de calcul de gestion des eaux pluviales** (mode de rétention à la parcelle et débit de fuite) du projet
- une copie de **l'arrêté de Permis de Construire** du projet

Dans le cas d'un rejet temporaire **d'eaux d'exhaure**, ainsi que si **des aires de lavage** sont prévues, joignez à ce formulaire une analyse de la qualité des eaux à rejeter au réseau.

Le branchement temporaire de chantier correspondra si possible au branchement définitif du bien en construction.

### Renseignements administratifs

#### Identité du propriétaire du bien

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Date et lieu de naissance : .....
- Entreprise (veuillez indiquer la raison sociale et le numéro de SIRET de l'entreprise) :  
.....  
.....

#### Adresse du propriétaire du bien

- Ville : .....
- Code Postal : .....
- Nom et numéro de rue : .....

#### Contact du propriétaire du bien

- Numéro de téléphone : .....
- Adresse mail : .....

## Demande pour l'établissement d'un branchement au réseau d'assainissement territorial – branchement temporaire

### Adresse du bien

- Ville : .....
- Code Postal : .....
- Nom et numéro de rue : .....
- Numéro de permis de construire associé au projet : .....

**Si la personne en charge du suivi du raccordement est différente du propriétaire du bien, veuillez indiquer ses coordonnées.**

### Identité

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Entreprise (veuillez indiquer la raison sociale et le numéro de SIRET de l'entreprise) :  
.....  
.....

### Adresse

- Ville : .....
- Code Postal : .....
- Nom et numéro de rue : .....

### Contact

- Numéro de téléphone : .....
- Adresse mail : .....

## Demande pour l'établissement d'un branchement au réseau d'assainissement territorial – branchement temporaire

### Renseignements techniques

#### Type de demande

**Veillez cocher la ou les lignes correspondant à votre situation, et renseigner les champs associés.**

- Création ou reprise d'un raccordement pour rejeter de manière temporaire des eaux d'exhaure

- Débit moyen prévisionnel : .....

- Débit maximal prévisionnel : .....

- Création ou reprise d'un raccordement pour une installation temporaire rejetant des effluents assimilés domestiques (cabane de chantier...)

- Autre (aire de lavage, rinçage...) :

.....  
.....  
.....

#### Durée du rejet

- Date prévisionnelle de début des rejets : .....

- Date prévisionnelle de fin de rejet : .....

## **Demande pour l'établissement d'un branchement au réseau d'assainissement territorial – branchement temporaire**

L'état du réseau d'assainissement est contrôlé de manière régulière par le service assainissement. En cas de dégradation du réseau d'assainissement liée aux travaux de construction (déversement de béton, gravat...), les frais de remise en état du réseau d'assainissement sont à la charge de l'utilisateur responsable de la dégradation.

Article 8.4. du règlement d'assainissement territorial – Recouvrement des frais : « Les dépenses de toutes natures, notamment de contrôles, d'analyses et de travaux supportés par le service public d'assainissement de l'EPT du fait d'une infraction ou d'un manquement au présent règlement sont à la charge de l'utilisateur responsable des faits constitutifs de l'infraction ou du manquement. Les sommes dues par l'utilisateur responsable comprennent :

- Les frais d'analyses, de contrôles et de recherche du responsable ;
- Les frais de remise en état des ouvrages.

Ces sommes sont recouvrées par le service public d'assainissement de l'EPT et font l'objet de l'émission d'une facture ou d'un état exécutoire, lesquels précisent les intérêts de retard applicables en cas de non-paiement. »

Le branchement sera réalisé par l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, conformément au règlement d'assainissement en vigueur. Je m'engage à rembourser les frais de réalisation du branchement à la première demande de l'Administration. Le montant de ces frais sera défini selon les particularités techniques du raccordement (profondeur, diamètre, longueur...), et validé avant le commencement des travaux.

Par ailleurs, je m'engage à verser à la première demande de l'Administration la participation financière prévue à l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique pour dispenser de construction d'une installation individuelle de traitement des eaux usées. Cette somme sera calculée suivant les barèmes en vigueur dont je déclare avoir pris connaissance.

Nous vous remercions de nous communiquer les informations et documents indispensables au traitement de votre demande, en nous adressant ce formulaire rempli et signé par le propriétaire du bien, ainsi que les pièces complémentaires demandées à l'adresse suivante :

**EPT Boucle Nord de Seine - Service eau et assainissement**

**1bis rue de la Paix**

**92230 GENNEVILLIERS**

Demande remplie à ....., le .....

(signature, cachet)